



Derogation reglement d'urbanisme

Par **caprerog**, le **28/05/2013** à **17:33**

bonjour

pouvez vous m'éclairer sur la nature des bâtiments rentrant dans le cadre des constructions et installations techniques nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif, qui peuvent ainsi échapper à certaines règles d'un PLU EN TERME DE NATURE DE MATERIAUX HAUTEUR

Merci d'avance

Par **trichat**, le **29/05/2013** à **18:11**

Bonjour,

A priori, il n'y a pas de dérogation, même pour un bâtiment public ou à usage d'intérêt collectif, à un PLU.

Les PLU sont établis dans le respect des prescriptions du code de l'urbanisme.

Sauf à donner des précisions sur le type de bâtiment dont la construction est envisagée.

Cordialement.